



Logement, Infrastructures
et Collectivités Canada

Housing, Infrastructure
and Communities Canada

Logement, Infrastructures et Collectivités
Canada
Plan ministériel de 2026-2027

L'honorable Gregor Robertson

Ministre du Logement et de l'Infrastructure et
ministre responsable de Développement
économique Canada pour le Pacifique

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Logement et de l'Infrastructure, 2026

Numéro de catalogue : T91-4F-PDF

ISSN 2818-8373

Also available in English under the title : Housing, Infrastructure and Communities Canada – 2026-27 Departmental Plan

Plan ministériel 2026-2027 de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du ministre](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités](#)
 - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle du ministère](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent plan ministériel précise les priorités, les projets et les coûts connexes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois exercices à venir.

Les plans sont axés sur les priorités énoncées dans la [lettre de mandat](#), ainsi que sur [la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel](#) de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Priorités du ministère

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a défini les grandes priorités suivantes en 2026-2027 :

- Diriger l'élaboration de politiques et de programmes fédéraux en matière de logement afin d'accroître l'offre et d'améliorer l'abordabilité, notamment grâce à une gestion fédérale efficace et à la collaboration avec Maisons Canada.
- Faire progresser les efforts fédéraux de prévention et de réduction de l'itinérance;
- Effectuer des investissements axés sur les retombées afin de favoriser des collectivités complètes et axées sur le transport en commun.
- Investir dans les infrastructures en vue de bâtir des collectivités fortes et résilientes et d'assurer des avantages économiques à long terme.
- Appuyer la construction, l'exploitation et l'entretien des grands ponts et projets.

- Stimuler l'investissement privé afin de favoriser la participation à des projets d'infrastructure de grande envergure, le développement d'une industrie du logement moderne et l'amélioration des infrastructures communautaires.

Examen exhaustif des dépenses

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Dans le cadre de cet engagement, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada met en œuvre les réductions de dépenses ci-dessous.

- **2026-2027** : 488 708 832 \$
- **2027-2028** : 648 795 886 \$
- **2028-2029** : 972 041 066 \$

Il est prévu que ces réductions des dépenses entraîneront une diminution d'environ 190 équivalents temps plein d'ici 2028-2029.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada atteindra ces réductions en prenant les mesures ci-dessous.

- Réductions des contributions et des activités de soutien liées à l'Initiative de soutien aux infrastructures résilientes aux changements climatiques;
- Réductions des contributions et des activités opérationnelles connexes liées aux programmes habilitants en matière de logement;
- Réductions des contributions et des activités opérationnelles connexes liées aux programmes existants en matière de logement;
- Réductions des contributions et des activités opérationnelles connexes liées au transport en commun.
- Mise en œuvre d'initiatives d'efficacité horizontale, y compris l'élimination de niveaux de gestion et la simplification de l'effectif et des opérations de gestion.

Les chiffres figurant dans le présent plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada en 2026-2027

Afin de faire progresser les efforts fédéraux visant à accroître l'offre de logements et à rétablir l'abordabilité—Maisons Canada (MC), un organisme de service spécial (OSS) créé au sein de LICC—tirera parti des terres publiques, déploiera des outils financiers polyvalents, accordera la priorité à la construction durable et agira comme catalyseur d'un secteur de la construction résidentielle plus productif et innovant. En 2026-2027, MC réalisera des investissements précoces, favorisera les partenariats et stimulera l'innovation, tout en jetant les bases d'une transition d'un OSS vers une entité organisationnelle indépendante. La démarche exigera de confirmer les pouvoirs stratégiques, financiers et législatifs. Cela exigera également la mise en place de

fonctions essentielles, telles que des structures de gouvernance et des systèmes opérationnels, afin de permettre la construction à grande échelle de logements abordables et le renforcement de la collaboration public-privé.

En 2026-2027, LICC continuera de réaliser des investissements ciblés en fonction de leurs retombées afin de favoriser des collectivités complètes et axées sur le transport en commun, grâce à la mise en œuvre du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC). Le FTCC offrira aux municipalités, aux autorités de transport en commun et aux autres bénéficiaires admissibles un financement stable et prévisible qui leur permettra de planifier et de mettre en œuvre des projets clés de transport en commun à long terme. Les objectifs fondamentaux de ces investissements consistent à favoriser le recours accru au transport en commun et au transport actif; l'offre accrue de logement et une meilleure abordabilité au sein de collectivités complètes et axées sur le transport en commun; et accroître les options de mobilité pour les Canadiens.

LICC investira également dans des infrastructures en vue de bâtir des collectivités fortes et résilientes, par l'entremise du nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Le Fonds fournira 51 milliards de dollars sur dix ans, à compter de 2026-2027, afin d'appuyer un large éventail de projets d'infrastructure et d'aider nos collectivités locales à bâtir un Canada fort. En 2026-2027, LICC entreprendra la mise en œuvre et la prestation de ce nouveau Fonds et de ses trois volets de financement. Le volet provincial et territorial fournira 17,2 milliards de dollars sur dix ans pour appuyer les infrastructures favorisant le logement, comme les routes, les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que les infrastructures des collèges et des universités. Dans le cadre de ce financement, 5 milliards de dollars seront réservés à un Fonds pour les infrastructures dans le domaine de la santé au cours des trois prochaines années. Le volet de prestation directe du Fonds (6 milliards \$) pour bâtir des collectivités fortes appuiera des projets qui sont importants à l'échelle régionale, des rénovations majeures, initiatives d'adaptation au changement climatique, et les infrastructures communautaires. Enfin, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) deviendra le volet Communautaire (27,8 milliards \$) du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et continuera de fournir un financement annuel aux provinces et aux territoires, qui à leur tour verseront les fonds à leurs municipalités.

En 2026–2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada sont de 10 452 471 061 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 1 614.

Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le ministère compte atteindre en 2026-2027 dans ses principaux domaines d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance

Dépenses prévues : 1 044 870 486 \$

Ressources humaines prévues : 444

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Logement et itinérance](#) dans le plan complet.

Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités

Dépenses prévues : 9 323 760 608 \$

Ressources humaines prévues : 711

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, consultez la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Message du ministre

Je suis ravi de présenter le Plan ministériel 2026-2027 de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Le rapport de cette année décrit le plan de LICC qui vise à bâtir des collectivités complètes, reliées et résilientes. En 2026-2027, le Ministère fera progresser des politiques et des programmes visant à améliorer l'abordabilité du logement, moderniser la construction résidentielle et investir dans des infrastructures essentielles. Ces investissements dans les infrastructures liées à l'eau, les routes et le transport en commun favoriseront la construction résidentielle et soutiendront la croissance économique durable.

Le gouvernement du Canada bâtit une économie plus forte et plus résiliente en investissant dans des projets d'intérêt national, en ouvrant de nouveaux marchés pour les entreprises canadiennes et en stimulant l'innovation au pays. Le Canada fait face à de véritables défis—du paysage géopolitique aux pressions en matière d'abordabilité et à la crise du logement—mais ils ne sont pas insurmontables. Notre gouvernement prend des mesures décisives pour transformer ces obstacles en possibilités. Un élément clé de ce plan consiste à investir dans le logement abordable, à bâtir une industrie de construction résidentielle moderne et productive et à réaliser des investissements générationnels dans les infrastructures qui renforceront les collectivités et propulseront l'économie du Canada.

Le logement et l'itinérance demeurent une priorité absolue pour le gouvernement du Canada, et le Ministère continuera de diriger les efforts du gouvernement fédéral visant à résoudre la crise du logement grâce à une gamme complète de programmes et d'initiatives. Le fait que le gouvernement fédéral joue un rôle important en matière de logement abordable et hors marché est essentiel à cette mission, et Maisons Canada jouera un rôle clé à cet égard. Maisons Canada fonctionnera au sein de LICC à titre d'agence de service spécial jusqu'à sa transition vers une entité fédérale autonome qui relèvera directement du ministre du Logement et de l'Infrastructure. Maisons Canada s'inscrit dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures fédérales visant à doubler la construction de logements, à rétablir l'abordabilité et à réduire l'itinérance. LICC contribuera à faire progresser le mandat de l'agence afin d'accroître le nombre de logements abordables en tirant parti des terres publiques, en déployant des outils financiers souples et en agissant comme catalyseur pour les méthodes de construction modernes. Ces efforts renforceront également les chaînes d'approvisionnement et soutiendront les industries canadiennes, comme celle du bois d'œuvre, grâce à notre politique « Achetez canadien ». Maisons Canada veillera également à la construction de logements supervisés et de logements de transition pour lutter contre l'itinérance et aider les gens à se remettre sur pied. En plus de ce travail, le programme Vers un chez soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance continuera de prévenir et de réduire l'itinérance.

LICC continuera de travailler en étroite collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La SCHL joue un rôle clé dans le continuum du logement au Canada et, au cours de la prochaine année, elle continuera de soutenir les efforts du gouvernement qui visent à rendre le logement plus abordable grâce à ses programmes et services axés sur le marché.

En plus du travail effectué par le Ministère en matière de logement et de lutte contre l'itinérance, LICC priorisera les investissements générationnels dans les infrastructures, notamment pour le

logement, le transport, la santé, ainsi que les collèges et les universités. Ces investissements permettront de bâtir des collectivités complètes, d'améliorer la connectivité pour les personnes et les entreprises et de renforcer l'économie canadienne. La pierre angulaire du Plan ministériel en matière d'infrastructure est le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Cette initiative soutiendra un large éventail d'investissements dans les infrastructures essentielles afin d'aider à accroître l'offre de logements et de soutenir la croissance économique de tout le Canada. Les projets favoriseront la prospérité économique, le logement, l'éducation, la santé, le transport et l'adaptation aux changements climatiques. LICC concevra le fonds, établira les mécanismes de mise en œuvre et collaborera avec les provinces, les territoires et les municipalités. Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada existant constituera le volet communautaire dédié du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et continuera de répondre à un large éventail de besoins des collectivités canadiennes en matière d'infrastructure. Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement continuera de soutenir la prestation de services essentiels, comme l'eau potable et les eaux usées, tout en contribuant à réduire le coût de construction de nouveaux logements. Le Fonds pour le transport en commun du Canada offrira également un financement stable et prévisible pour les infrastructures de transport en commun et de transport actif.

Les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques deviennent plus fréquents et plus violents, ce qui accroît le besoin d'infrastructures capables de résister à ces situations. En 2026-2027, le Ministère se concentrera sur la plateforme Perspectives climatiques et la liste des experts, qui fourniront aux collectivités la possibilité d'accéder rapidement aux renseignements, aux ressources et aux conseils techniques, notamment là où les capacités locales sont limitées. Le Ministère continuera également de superviser les projets déjà financés dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et du programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs.

Une économie forte repose sur la circulation sécuritaire et efficace des personnes et des biens. Les investissements dans les infrastructures de transport contribueront à créer des collectivités axées sur le transport en commun, qui relient les gens aux emplois et aux services, réduisent les émissions et soutiennent les possibilités économiques. LICC appuiera également le Bureau des grands projets et Transports Canada dans la réalisation d'Alto, le premier réseau ferroviaire à grande vitesse du pays. Le pont historique de Québec étant désormais sous la responsabilité du gouvernement fédéral, le Ministère poursuivra son travail avec la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour assurer sa préservation. Les progrès concernant les principaux ponts—notamment le corridor du pont Samuel-De Champlain et le pont international Gordie-Howe—demeurent au cœur du programme d'édification nationale de LICC. D'ailleurs, le pont international Gordie-Howe devrait ouvrir en 2026.

La Banque de l'Infrastructure du Canada continuera également d'être un important instrument d'investissement stratégique pour le gouvernement fédéral. L'augmentation de son financement et de sa portée cette année permettra à la Banque d'investir dans un plus grand nombre de projets générateurs de revenus dans l'ensemble des secteurs dans laquelle elle s'implique, dans ses projets soumis à l'examen du Bureau des grands projets, dans un plus grand nombre de projets visant à répondre aux besoins et aux priorités en matière de logement pour les Autochtones, ainsi que dans des projets d'infrastructure liés à l'IA.

Bâtir une relation renouvelée et significative avec les peuples autochtones restera une priorité alors que nous travaillons en partenariat avec eux pour améliorer l'accès à des infrastructures et à des logements sûrs et adaptés à leur culture. LICC s'engage à approfondir ses partenariats avec les partenaires autochtones, tous les ordres du gouvernement, les organismes à but non lucratif, les organisations locales et les industries privées afin de tirer parti de leur expertise et des pratiques exemplaires, ainsi que de ses relations avec les intervenants.

En 2026-2027, le Ministère mettra également en œuvre les mesures découlant de l'examen exhaustif des dépenses (EED). Les décisions prises dans le cadre de l'EED visent à protéger les priorités clés, comme le logement, l'itinérance et les infrastructures résilientes, tout en minimisant les répercussions sur les Canadiens et les intervenants.

Le Plan ministériel 2026-2027 constitue la feuille de route de LICC pour passer de l'ambition à l'action et bâtir des collectivités fortes aujourd'hui et pour l'avenir. Je vous invite à lire ce plan pour en apprendre davantage sur les politiques et les programmes de LICC qui visent à rendre les logements plus abordables, à bâtir des infrastructures pour les générations à venir et à aider les Canadiens à améliorer leur sort.



L'honorable Gregor Robertson
Ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement
économique Canada pour le Pacifique

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada appuie des projets qui font progresser les résultats nationaux en matière de logement, réduisent et préviennent l'itinérance et favorisent des collectivités inclusives, prospères et complètes.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine «Prospérité» du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus particulièrement aux sous-domaines «Besoins essentiels en matière de logement», «Logement acceptable» et «Itinérance». Elle s'exerce par l'établissement de politiques visant le développement de logements abordables et la lutte contre l'itinérance, lesquelles sont adaptées aux besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés), tout en tenant compte du caractère limité des ressources.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant Logement et itinérance. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Résultat 1.1 : Faciliter l'offre de logements dans les communautés à travers le Canada

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 1.1 : Faciliter l'offre de logements dans les communautés à travers le Canada.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
1.1.1 : Favoriser la croissance de l'offre de logements au Canada ¹	2022-2023 : Non disponible ² 2023-2024 : Non disponible ² 2024-2025 : Non disponible ²	Non disponible ¹	31 mars 2027
1.1.2 : Favoriser la croissance de l'offre de logements sociaux et abordables au Canada	2022-2023 : Non disponible ² 2023-2024 : Non disponible ² 2024-2025 : Non disponible ²	2 %	31 mars 2027

Tableau 2 : Résultat 1.2 : L'itinérance est réduite dans l'ensemble du Canada

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 1.2 : L'itinérance est réduite dans l'ensemble du Canada.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
1.2.1 : Variation en pourcentage par rapport à la base de référence ³ des utilisateurs des refuges qui sont en situation d'itinérance chronique	Par rapport à la base de référence de 2016 : 2022-2023 : +17 % ⁴ 2023-2024 : +22 % ⁴ 2024-2025 : +34 % ⁴	Augmentation de 34 % ⁵ par rapport au base de référence de 2016, ne reflétant aucun changement par rapport à l'utilisation chronique des refuges en 2024-2025 ⁶	31 mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

¹ Cet indicateur, cible et les méthodologies qui y sont associées seront mis à jour lors du prochain processus de modification du Cadre ministériel des résultats afin de mieux refléter la contribution fédérale dans l'augmentation de l'offre de logements, y compris les programmes offerts par la SCHL dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

² Le Cadre ministériel des résultats (CMR) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025-2026, avec l'ajout de deux nouveaux indicateurs. Étant donné que les points 1.1.1 et 1.1.2 sont de nouveaux indicateurs, les résultats réels des années précédentes sont présentés comme non disponibles.

³ La base de référence concerne le nombre estimé d'utilisateurs de refuges qui étaient en situation d'itinérance chronique en 2016.

⁴ Les données proviennent de [l'Étude nationale sur les refuges](#).

⁵ Ce pourcentage équivaut à une variation de 0 % par rapport au pourcentage d'utilisateurs de refuges en situation d'itinérance chronique déclaré en 2024-2025. Comme l'indiquent les résultats précédents, le pourcentage d'utilisateurs de refuges en situation d'itinérance déclaré ces dernières années a augmenté par rapport à la base de référence établi en 2016 en raison de facteurs socio-économiques, notamment la pandémie de COVID-19, le resserrement du marché du logement et la diminution de la disponibilité de logements abordables, ce qui a augmenté le coût de la vie et accru l'inabordabilité des logements.

⁶ Comme le gouvernement du Canada n'a pas la compétence exclusive en matière d'itinérance, cette dernière cible escomptée est considérée comme une cible partagée dont l'attribution est répartie entre un éventail d'intervenants, de fournisseurs de services communautaires et d'autres ordres de gouvernement.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à Logement et itinérance en 2026–2027.

Résultat 1.1 : Faciliter l'offre de logements dans les communautés à travers le Canada

Chaque Canadien mérite un chez-soi sécuritaire et abordable. Les familles ont de la difficulté à se loger, et les populations vulnérables sont touchées de manière disproportionnée.

Pour rendre le logement plus accessible et abordable pour les Canadiens, il est nécessaire d'augmenter considérablement l'offre de tous les types de logements, y compris les logements du marché privé, les logements sociaux et abordables, ainsi que les logements de transition et les logements avec services de soutien. Maisons Canada (MC) a été lancé le 14 septembre 2025 en tant qu'organisme de service spécial (OSS) hébergé temporairement au sein de LICC, jusqu'à sa transition vers une entité fédérale autonome. MC tirera parti des terrains publics, offrira des incitatifs financiers souples, attirera des capitaux privés, facilitera les grands projets relevant de son portefeuille et aidera les fabricants modernes à construire les logements dont le Canada a besoin.

MC augmentera l'offre de logements abordables et communautaires en collaborant avec des organismes axés sur une mission, dont l'objectif fondamental est de faire progresser des priorités sociales, communautaires ou en matière d'équité. Il s'agit notamment d'organismes à but non lucratif, des coopératives, des fournisseurs de logements autochtones et des organismes qui soutiennent les femmes, les personnes en situation de handicap, les nouveaux arrivants et les personnes ayant besoin d'un logement avec services de soutien ou d'un logement de transition.

MC travaillera également en étroite collaboration avec les partenaires communautaires et la Société immobilière du Canada (SIC) afin de rendre le secteur de la construction résidentielle plus productif et plus innovant, et de soutenir la politique « Achetez canadien » du gouvernement du Canada en privilégiant les matériaux canadiens, en renforçant les chaînes d'approvisionnement nationales et en créant des emplois.

En 2026-2027, MC continuera d'effectuer des investissements, établira des partenariats et favorisera l'innovation, tout en jetant les bases de la transition d'un OSS à une organisation indépendante. Plus particulièrement, l'organisation réalisera ses premiers investissements, notamment en construisant 4 000 unités de construction directe sur des terrains fédéraux à Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Longueuil et Dartmouth, en investissant 1 milliard de dollars pour bâtir des logements avec services de soutien et des logements de transition destinés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et en faisant progresser des partenariats en vue de créer de nouveaux logements (p. ex. l'entente avec le Nunavut pour construire 750 unités).

En 2026-2027, LICC continuera également de mener des efforts de mobilisation robustes et proactifs afin d'éclairer le renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement et de veiller à ce que la conception et la prestation des politiques et des programmes fédéraux en matière de logement répondent aux besoins de la population canadienne. Alors que MC contribuera à répondre au besoin critique d'accroître l'offre de logements abordables partout au pays, l'une des

priorités sera de formuler des conseils sur le renouvellement d'autres éléments importants de la Stratégie nationale sur le logement qui doivent prendre fin en mars 2028. Ces éléments comprennent l'Allocation canadienne pour le logement et les mesures de soutien au logement social existantes mises en œuvre par l'entremise des ententes bilatérales provinciales et territoriales, ainsi que les mesures essentielles de lutte contre l'itinérance offertes dans le cadre du programme Vers un chez-soi.

Le Ministère entend mener, au cours de l'exercice 2026-2027, un vaste processus de mobilisation des intervenants en vue d'éclairer le renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement, notamment en tirant parti du Forum ministériel fédéral-provincial-territorial sur le logement et l'itinérance. Les priorités communes des provinces et des territoires, des municipalités et des partenaires autochtones comprennent l'augmentation de l'offre de logements, en mettant l'accent sur les logements abordables; le soutien à Services aux Autochtones Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada dans les travaux qu'ils effectuent avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en vue d'élaborer une stratégie de logement autochtone; et l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de la construction de logements en adoptant à plus grande échelle l'utilisation de méthodes de construction modernes, notamment en accélérant l'adoption de technologies de maisons modulaires et préfabriquées et d'autres technologies novatrices. Une mobilisation accrue et une meilleure collecte de renseignements permettront de faire en sorte que la conception des politiques et des programmes en matière de logement reflète les réalités régionales, les conditions émergentes du marché et l'expertise du secteur, ce qui renforcera au bout du compte la capacité du Ministère à améliorer le logement dans les collectivités partout au Canada.

Conformément à la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, le Conseil national du logement fournit des conseils au ministre du Logement et de l'Infrastructure en fonction d'analyses et des résultats des activités de mobilisation menées auprès du public et des experts en la matière, ce qui assure la participation et l'inclusion dans le processus d'élaboration des politiques de logement au Canada. En 2026-2027, le Conseil concentrera ses avis sur une série de documents à l'appui du renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement du Canada, en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats en matière de logement, la prévention de l'itinérance et la création de collectivités inclusives et complètes. Cette année, le Conseil effectuera également un examen axé sur l'inaccessibilité du logement.

Le Ministère est déterminé à faire en sorte que les investissements fédéraux en infrastructure contribuent à améliorer l'offre et l'abordabilité des logements partout au pays, en accordant la priorité aux infrastructures favorisant le logement afin de répondre aux pressions en matière de logement d'un océan à l'autre.

Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) appuie l'engagement du gouvernement du Canada à remédier à la crise du logement dans les collectivités de toutes tailles. Le FCIL vise à accélérer la construction et l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, de traitement des eaux usées, d'évacuation des eaux pluviales et de gestion des déchets solides, qui sont essentielles à la construction de nouveaux logements et à l'augmentation de la densification. Il appuie également la croissance durable des collectivités en améliorant la capacité, la fiabilité et l'efficacité des systèmes nouveaux ou existants, tout en

s'arrimant aux priorités fédérales en matière d'environnement et de climat. De plus, le financement est accordé aux provinces et aux territoires à condition qu'ils s'engagent à prendre des mesures clés pour accroître l'offre de logements en réduisant les coûts de construction et en augmentant la densité résidentielle.

En 2026-2027, dans le cadre du volet de prestation directe du FLIC, LICC poursuivra la négociation d'ententes avec les bénéficiaires afin de financer des projets supplémentaires. Dans le cadre du volet des ententes provinciales et territoriales, LICC évaluera les projets présentés et collaborera avec les provinces et les territoires tout au long du cycle de vie des projets. Les provinces doivent consacrer au moins 20 % du financement qui leur est accordé au titre du FCIL aux collectivités rurales, nordiques et autochtones. De plus, une portion appropriée de l'enveloppe de financement doit être réservée aux projets autochtones.

Accroître l'offre de logements et soutenir la croissance des collectivités nécessite d'abord des infrastructures adéquates d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets solides. Par exemple, l'Initiative d'habilitation du secteur riverain de Toronto appuie la prochaine phase de revitalisation du secteur riverain de Toronto au moyen de deux projets : 1) le Projet d'infrastructures favorisant le logement, qui prévoit un investissement fédéral de 325 millions de dollars dans des infrastructures favorisant le logement, et 2) le Projet de protection contre les inondations de Broadview Eastern Avenue qui fournit un investissement fédéral de 200 millions de dollars dans des infrastructures de protection contre les inondations dans la région du Lower Don Valley. Ces projets devraient permettre l'aménagement futur de plus de 14 000 logements. En 2026-2027, le Ministère poursuivra ses travaux avec le ministère de l'Infrastructure de l'Ontario, la Ville de Toronto et Waterfront Toronto en ce qui a trait à l'administration de ces projets.

Les infrastructures de transport en commun et de transport actif soutiennent la croissance économique, la durabilité de l'environnement et l'inclusion sociale. Elles sont liées à l'offre et à l'abordabilité des logements, puisque les avantages qu'elles génèrent dépendent de stratégies de logement qui permettent d'habiter à proximité des réseaux de transport et d'y accéder. Les retombées les plus importantes sont obtenues grâce à une planification à long terme à l'échelle des régions métropolitaines qui intègre à la fois le logement, l'aménagement du territoire et le transport. Le FTCC offre un financement stable à long terme aux collectivités de toutes tailles afin de répondre à leurs besoins en matière de transport en commun et de transport actif. Reconnaissant le lien étroit qui unit le logement et la mobilité, le Ministère continuera de collaborer avec les bénéficiaires de fonds en vue de soutenir le développement de collectivités axées sur le transport en commun. Grâce à l'augmentation de la capacité et de la résilience des réseaux et des systèmes de transport en commun, la population canadienne a accès à des options de mobilité qui lui permettent d'atteindre des commodités clés, des services, des biens communautaires et des emplois.

Les évaluations des besoins en matière de logement (EBML) de LICC sont essentielles à la capacité du Ministère d'arrimer le financement des infrastructures à des résultats positifs en matière de logement. Avec l'appui de LICC, plus de 100 collectivités ont produit des EBML, lesquelles fournissent des données qui permettent de cerner les lacunes en matière de logement, d'appuyer la planification locale et d'orienter les décisions d'investissement. LICC continuera

d'améliorer les modèles d'EBML préremplis et de développer une plateforme publique où ils pourront être facilement consultés par la population canadienne.

Enfin, LICC continuera de promouvoir l'utilisation de modèles de financement alternatifs, l'investissement privé, les partenariats et l'innovation dans les projets de logement et d'infrastructure auprès de tous les ordres de gouvernement. Le Ministère continuera également de recevoir un soutien consultatif de la Banque de l'infrastructure du Canada en vue d'intensifier les efforts destinés à répondre aux besoins en logement, notamment sous la forme de conseils sur l'élaboration de projets, la structuration des investissements et les processus de diligence raisonnable.

Résultat 1.2 : L'itinérance est réduite dans l'ensemble du Canada

LICC contribue à faire en sorte que les populations vulnérables aient un endroit où se loger. Chacun mérite un endroit sûr et stable où se sentir chez soi, mais beaucoup trop de personnes au Canada sont confrontées quotidiennement à l'itinérance. C'est pourquoi le Ministère continuera d'appuyer les collectivités et les partenaires dans leurs efforts pour prévenir et réduire l'itinérance, y compris l'itinérance chronique, à l'échelle du Canada.

Au cours de l'exercice 2026-2027, *Vers un chez-soi* : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance continuera de fournir un financement essentiel aux collectivités urbaines, autochtones, rurales et éloignées partout au pays. Cette stratégie comprend l'octroi de fonds supplémentaires dans le cadre de *Vers un chez-soi*, prévus dans les budgets de 2022 et de 2024, ce qui aidera les organismes à offrir des services essentiels aux personnes et aux familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Le financement de *Vers un chez-soi* servira également à renforcer les capacités et à appuyer la mise en œuvre de l'accès coordonné dans les collectivités, ainsi qu'à promouvoir l'élaboration d'approches novatrices pour lutter contre l'itinérance.

Étant donné la surreprésentation des peuples autochtones parmi les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, *Vers un chez-soi* continuera d'offrir des volets visant particulièrement les Autochtones. LICC collaborera avec ses partenaires autochtones pour déterminer et faire progresser les priorités qui répondent aux besoins particuliers des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada.

Également en 2026-2027, le Ministère appuiera les collectivités dans le maintien et l'amélioration de leurs approches systémiques, coordonnées et basées sur des données probantes afin de répondre aux priorités locales en matière d'itinérance, notamment en offrant des formations ciblées et du soutien pour aider les collectivités à maintenir et à améliorer continuellement l'accès coordonné, l'approche axée sur les résultats et le système d'information sur la gestion de l'itinérance. LICC s'appuiera sur les progrès importants réalisés par 60 collectivités (57 du volet Collectivités désignées hors Québec et 3 du volet Itinérance dans les territoires), puisque la majorité d'entre elles auront satisfait aux exigences minimales de *Vers un chez-soi*. Les efforts déployés contribueront à faire en sorte que toutes les collectivités demeurent alignées sur les objectifs du programme *Vers un chez-soi* et continuent de satisfaire aux exigences du programme.

De plus, le Fonds d'innovation pour réduire l'itinérance, pour lequel l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance a reçu 45 millions de dollars de LICC, appuiera les collectivités partout au pays qui cherchent à améliorer leur capacité en matière de données et leurs interventions locales à l'échelle des systèmes tout au long de 2026-2027.

Le PLIV vise à prévenir et à réduire l'itinérance et offre jusqu'à 72,9 millions de dollars par l'entremise de son volet Services et mesures de soutien. Ce financement fournit des suppléments au loyer et des mesures de soutien globale, comme de l'aide en santé mentale et en matière de consommation de substances. Son volet Renforcement des capacités fournit en outre un financement maximal de 6,2 millions de dollars à l'appui des initiatives de renforcement des capacités et de la recherche sur l'itinérance chez les vétérans. En 2026-2027, les projets continueront d'appuyer les vétérans en situation d'itinérance ou à risque imminent de le devenir.

Le Ministère accroîtra la disponibilité et la production en temps opportun des statistiques sur l'itinérance, tout en aidant les collectivités à améliorer la qualité de leurs propres données. D'ici l'automne 2026, l'Étude nationale sur les refuges, une analyse longitudinale, sera mise à jour afin d'y intégrer les données de 2025, y compris les statistiques sur l'itinérance chronique. La production de rapports se poursuivra également pour les recensements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale qui ont eu lieu en 2024 et 2025 afin d'approfondir la compréhension des répercussions de l'itinérance sur divers segments de la population. Le Ministère continuera également de publier des mises à jour régulières des Indicateurs nationaux de l'itinérance, qui suivent les variations mensuelles des résultats clés du programme Vers un chez-soi.

L'analyse comparative entre les sexes plus

Politiques et programmes de logement

LICC dirige la conception et l'élaboration des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement fédéral en matière de logement dans l'ensemble du portefeuille fédéral du logement, notamment la Stratégie nationale sur le logement (SNL). La nature intersectionnelle de l'ACS Plus est essentielle afin de s'assurer que les programmes et les politiques de logement tiennent compte de la diversité des besoins en matière de logement au sein de la population canadienne, y compris ceux des populations vulnérables.

LICC utilise une variété d'outils pour dresser un portrait complet des personnes qui bénéficient des interventions dans le domaine du logement. Les principes de l'ACS Plus sont intégrés aux politiques et aux programmes de logement, y compris dans la conception et la production de rapports liés à la SNL et à MC.

Les initiatives de la SNL mettent l'accent sur les interventions destinées aux groupes prioritaires, notamment les survivants de violence fondée sur le genre, les aînés, les peuples autochtones, les jeunes adultes, les personnes en situation de handicap, les personnes confrontées à des problèmes de santé mentale et de dépendance, les anciens combattants, les communautés 2ELGBTQIA+, les groupes racialisés, les nouveaux arrivants, ainsi que les personnes en situation d'itinérance. Une attention particulière est accordée aux résultats axés sur le logement accessible, le logement pour les femmes et les filles, le logement pour les peuples autochtones et le logement pour les groupes et les communautés racialisés. Les bénéficiaires de

programmes de logement social et abordable, tels que le Fonds pour le logement abordable, sont également invités à indiquer dans leur demande si leurs projets de logement cibleront des groupes prioritaires du SNL. Les engagements, ainsi que les progrès réalisés par rapport aux cibles, sont communiqués trimestriellement sur le [site Web de LICC](#).

Les données sur les utilisateurs finaux (c'est-à-dire les occupants) sont principalement recueillies par le biais des rapports administratifs des bénéficiaires de financement. Afin d'atténuer les défis liés à la protection de la vie privée et au fardeau que représente la production de rapports, LICC s'appuie sur deux approches complémentaires : les évaluations de programme, qui utilisent des sondages volontaires pour recueillir des renseignements démographiques directement auprès des occupants, et les données d'enquêtes nationales, qui offrent un aperçu plus large des retombées des programmes.

En adoptant une définition de l'abordabilité fondée sur le revenu, axée notamment sur les ménages à faible et à très faible revenu, MC sera mieux en mesure de diriger le financement vers ceux dont les besoins en matière de logement sont les plus grands. Pour assurer le suivi des résultats, MC recueillera les renseignements relatifs à l'ACS Plus au moyen de données administratives, y compris les documents de demande et les rapports d'étape des bénéficiaires.

Le FCIL comprend des mesures destinées à recueillir des données relatives à l'ACS Plus afin d'évaluer les répercussions du financement du programme dans diverses collectivités et populations au Canada. Les incidences liées à l'ACS Plus feront partie de l'établissement de rapports et du suivi des résultats grâce aux données obtenues à partir de l'analyse des demandes de projets, des rapports des bénéficiaires, ainsi que des données non regroupées liées à deux facteurs identitaires — géographique (collectivités rurales et nordiques) et ethnique/culturel (peuples autochtones) — disponibles dans le recensement canadien. Les renseignements géospatiaux sur les projets, y compris la zone de service des usines de traitement de l'eau et des eaux usées ainsi que des sites d'enfouissement, seront recueillis pour tous les projets du FCIL, soit durant le processus de réception des demandes, soit dans le cadre des rapports d'étape subséquents. Ces renseignements permettront au Ministère de mener des analyses fondées sur des facteurs ciblés à l'échelle du pays. Ils appuieront également l'analyse des populations qui bénéficient des investissements. Les renseignements recueillis dans le cadre des subventions liées aux consultations des Autochtones feront partie du processus de collecte des données relatives à l'ACS Plus.

Le Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée utilise les données fournies par les bénéficiaires sur les initiatives d'application de la réglementation, ainsi que les données du recensement, pour montrer où le fonds a eu un impact sur l'offre de logements et les ménages.

À l'avenir, LICC continuera d'intégrer une optique d'ACS Plus dans ses activités liées aux politiques et aux programmes de logement et cherchera à améliorer progressivement les méthodes et les approches existantes. Par exemple, l'initiative de modernisation des données sur le logement permettra de renforcer les données sur le logement au Canada afin de mieux soutenir les rapports sur l'ACS Plus en améliorant la visibilité des changements dans l'offre de logements au Canada, en particulier dans les petites collectivités, et en clarifiant les répercussions des programmes de logement sur les ménages.

Politiques et programmes sur l'itinérance

L'itinérance est un phénomène multifactoriel qui se manifeste différemment selon les groupes de personnes et selon les régions du pays. LICC utilise des données quantitatives et qualitatives provenant d'un large éventail de sources afin que les politiques et les programmes relatifs à l'itinérance soient bien éclairés et répondent aux besoins des diverses populations.

Vers un chez-soi exploite les données sur l'itinérance—notamment celles relatives aux refuges d'urgence, aux recensements ponctuels (portraits de l'itinérance dans les communautés à une date donnée) et aux programmes—afin d'améliorer la compréhension du Canada à l'égard de l'itinérance. Les données mettent l'accent sur l'incidence des investissements fédéraux sur les groupes démographiques, notamment les femmes, les personnes de divers genres, les jeunes, les aînés, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les anciens combattants et les personnes handicapées.

Le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans finance des organismes bénéficiaires dans le cadre du volet Services et mesures de soutien au moyen des suppléments au loyer et des mesures de soutien global qui contribuent à prévenir et à réduire l'itinérance chez les vétérans. Le programme recueille des données sur le nombre d'anciens combattants sans domicile fixe qui reçoivent un supplément au loyer afin de conserver leur logement. Sur une base volontaire, les données démographiques clés des anciens combattants sont recueillies, notamment leur identité sexuelle, leur origine ethnique, leur âge et leur appartenance ou non à une communauté autochtone.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 3: Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Logement et itinérance

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	1 044 870 486
Équivalents temps plein	444

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

Logement et itinérance est appuyée par les programmes suivants :

- Politiques et programmes de logement
- Politiques et programmes sur l'itinérance

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Logement et itinérance se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase](#) du GC.

Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada aide à bâtir des collectivités résilientes, durables et complètes. Le Ministère investit dans le transport en commun et le transport actif sécuritaires, modernes et efficaces, dans des infrastructures carboneutres et résilientes aux changements climatiques, ainsi que dans la construction et la remise en état d'autres infrastructures publiques essentielles.

Le Ministère collabore également avec des organismes de la Couronne, d'autres ordres de gouvernement, des partenaires autochtones et le secteur privé pour réaliser de grands projets d'infrastructure et tirer parti d'autres options de financement et d'investissement.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue également au domaine «Environnement», plus précisément aux sous-domaines «Eau potable», «Adaptation aux changements climatiques», «Accès au transport en commun», «Milieux de vie active» et «Gestion des déchets». Elle s'exerce par la mise en œuvre de solutions stratégiques qui orientent la façon dont le gouvernement fédéral soutient la résilience, la durabilité et le développement des collectivités dans des secteurs tels que les infrastructures publiques, les grands ponts, le transport en commun, l'eau potable et les eaux usées, ainsi que l'atténuation des catastrophes, lesquels contribuent tous à des collectivités durables.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités.

Tableau 4 : Résultat 2.1 : Les collectivités canadiennes bénéficient d'infrastructures de grande qualité

Le tableau 4 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 2.1 : Les collectivités canadiennes bénéficient d'infrastructures de grande qualité.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
2.1.1 : Durée de vie utile restante des infrastructures publiques	2022-2023 : 59,4 % 2023-2024 : 59,4 % 2024-2025 : 59,3 %	50 %	31 mars 2027

Tableau 5 : Résultat 2.2 : Les Canadiens favorisent l'utilisation du transport en commun ou du transport actif aux véhicules personnels

Le tableau 5 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 2.2 : Les Canadiens favorisent l'utilisation du transport en commun ou du transport actif aux véhicules personnels.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
2.2.1 : Part modale du transport en commun et du transport actif	2022-2023 : 14,9 % 2023-2024 : 16,4 % 2024-2025 : 17,4 %	19 %	31 mars 2027
2.2.2 : Pourcentage de la population vivant à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport en commun	2022-2023 : 78,2 % 2023-2024 : 78,2 % 2024-2025 : 74,6 %	75 %	31 mars 2027

Tableau 6 : Résultat 2.3 : Les collectivités de partout au Canada sont mieux préparées pour atteindre les objectifs de carboneutralité

Le tableau 6 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 2.3 : Les collectivités de partout au Canada sont mieux préparées pour atteindre les objectifs de carboneutralité.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
2.3.1 : Réduction des émissions de GES par habitant provenant des secteurs des transports, des bâtiments, des déchets solides, de la construction et des eaux usées depuis 2005	2022-2023 : 1,20 tonnes 2023-2024 : 1,80 tonnes 2024-2025 : Non disponible ⁷	Réduction > 0	31 mars 2027

⁷ Le dernier [rapport d'inventaire national](#) sur les sources de gaz à effet de serre et sur les puits au Canada a été publié par Environnement et Changement climatique Canada et présentait des données pour la période allant de 1990 à 2023. Les données et les estimations pour 2024-2025 devraient être publiées en 2026, les résultats réels ne sont donc pas disponibles pour cet indicateur.

Tableau 7 : Résultat 2.4 : Les collectivités canadiennes se préparent aux conséquences du changements climatiques

Le tableau 7 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 2.4 : Les collectivités canadiennes se préparent aux conséquences du changements climatiques.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
2.4.1 : Proportion d'organisations municipales qui ont tenu compte de l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel	2022-2023 : 57,3 % 2023-2024 : Sans objet ⁸ 2024-2025 : Non disponible ⁹	80 %	31 mars 2027

Tableau 8 : Résultat 2.5 : Les Canadiens ont accès aux biens communautaires

Le tableau 8 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Résultat 2.5 : Les Canadiens ont accès aux biens communautaires.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
2.5.1 : Proportion de la population qui a accès à des installations communautaires, culturelles et récréatives par la marche, le vélo, le transport en commun	2022-2023 : Non disponible ¹⁰ 2023-2024 : Non disponible ¹⁰ 2024-2025 : 79 %	60 %	31 mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités en 2026–2027.

Résultat 2.1 : Les collectivités canadiennes bénéficient d'infrastructures de grande qualité

LICC continue de veiller à ce que les collectivités canadiennes disposent d'infrastructures de grande qualité grâce à divers programmes.

⁸ Comme l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada n'était auparavant menée que tous les deux ans, les résultats réels sont présentés comme sans objet pour 2023-2024.

⁹ Comme les données de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada pour 2024-2025 devraient être publiées en 2026-2027, les résultats réels ne sont pas disponibles pour cet indicateur.

¹⁰ Le Cadre ministériel des résultats (CMR) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025-2026, avec l'ajout de ce nouvel indicateur. Étant donné que le point 2.5.1 est un nouvel indicateur, les résultats réels des années précédentes sont présentés comme non disponibles.

Les collectivités et les régions de l'ensemble du Canada font face à des coûts élevés pour améliorer et agrandir des infrastructures essentielles, et des améliorations sont nécessaires pour soutenir la croissance démographique et remplacer les systèmes vieillissants. Le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permettra de financer les infrastructures favorisant le logement, comme les routes, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets solides, les infrastructures liées à la santé, ainsi que les infrastructures des collèges et des universités. De plus le Fonds permettra de financer des projets qui sont importants à l'échelle régionale, des rénovations majeures, l'adaptation climatique et les infrastructures communautaires.

LICC appuiera également la croissance des collectivités grâce au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL), qui permet la construction et la modernisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable, de gestion des eaux usées, de traitement des eaux pluviales et de gestion des déchets solides facilitant le logement. Ces investissements appuient la construction de nouveaux logements et l'augmentation de la densification. De plus, dans le cadre du FCIL, le Ministère collaborera avec les provinces et les territoires en vue de relever les défis dans les collectivités rurales, nordiques et autochtones, qui sont particulièrement vulnérables aux effets de la dégradation des réseaux d'approvisionnement en eau. Il sera essentiel d'investir dans ces réseaux pour combler les lacunes qui ont été décelées dans ces collectivités, notamment en matière d'approvisionnement en eau potable fiable, de contrôle des fuites, de gestion des déchets et de gestion efficace des ressources.

De plus, LICC continuera d'appuyer les projets en cours dans le cadre du volet Infrastructures vertes du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Ces projets contribuent à améliorer la qualité de l'environnement, notamment grâce à l'amélioration des infrastructures de traitement ou de collecte des eaux usées, ainsi que des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable. LICC aidera également les Canadiens au moyen de ses programmes existants, pour lesquels les fonds ont été entièrement alloués, en soutenant des réseaux fiables d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées ainsi que la planification d'améliorations futures des réseaux, qui contribuent à une croissance économique propre et à une prospérité à long terme.

Le Ministère continuera également de soutenir les collectivités par l'entremise du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI), qui vise à améliorer l'état et la disponibilité des bâtiments communautaires partout au Canada au bénéfice des collectivités ayant des besoins élevés et des groupes en quête d'équité. Le programme vise à améliorer la qualité des infrastructures en finançant la rénovation, la réparation ou l'amélioration de bâtiments communautaires existants, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments communautaires qui desservent ces collectivités à l'échelle du pays. Comme les fonds du PBCVI ont été entièrement alloués, LICC continuera de collaborer avec les bénéficiaires tout au long du cycle de vie de leurs projets en 2026-2027.

Le Ministère continuera d'appuyer le Conseil canadien des infrastructures, un organisme consultatif d'experts indépendant lancé en décembre 2024 qui relève du ministre du Logement et de l'Infrastructure. En 2026-2027, le Conseil s'appuiera sur les fondements établis dans son premier rapport pour offrir une analyse plus détaillée des besoins en matière d'infrastructure à

l'échelle des collectivités et fournir des conseils en vue d'appuyer des processus décisionnels plus éclairés.

En 2026-2027, LICC continuera de consulter les partenaires autochtones et de collaborer avec eux afin de faire progresser les priorités et les investissements dans des infrastructures de grande qualité qui soutiennent l'engagement du gouvernement du Canada à combler l'écart en matière d'infrastructures dans les collectivités autochtones et à favoriser la réconciliation. Ces efforts seront soutenus au moyen de consultations bilatérales entre le Ministère et les partenaires autochtones, en plus de la participation à des forums pangouvernementaux, notamment les mécanismes bilatéraux permanents avec les partenaires autochtones et les tables de leadership autochtone en matière de climat. La consultation continue permet de s'assurer que les réalités et les priorités des partenaires autochtones contribuent à éclairer l'élaboration des politiques et des programmes de LICC.

LICC joue également un rôle central en assurant la surveillance de la gouvernance des organisations qui relèvent de son portefeuille, y compris en appuyant les nominations par le gouverneur en conseil et les nominations ministérielles, ainsi qu'en s'acquittant des exigences annuelles en matière de transparence et de production de rapports prévues par la loi. Grâce à de solides cadres de gouvernance, le Ministère soutient les sociétés d'État et les autres entités — notamment l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société immobilière du Canada (SIC), ainsi que d'autres organismes de son portefeuille, comme Maisons Canada (MC) et Waterfront Toronto (WT) — afin d'obtenir des résultats conformes aux priorités fédérales. LICC appuiera ces partenaires dans leurs efforts pour améliorer les corridors commerciaux, soutenir la croissance économique et faire avancer les projets d'intérêt national, comme des ponts, des ports et des chemins de fer, afin de faciliter le déplacement des marchandises, des services et des travailleurs au Canada.

En 2026-2027, le Ministère continuera d'assurer un leadership stratégique et une surveillance afin d'appuyer l'APWD dans l'avancement du projet du pont international Gordie-Howe pendant sa transition vers la phase d'exploitation. LICC veillera également à assurer un accès rapide au financement et aux approbations, à suivre les progrès réalisés et à gérer les risques au moyen des mécanismes de gouvernance en place. En s'appuyant sur les leçons tirées d'autres grands projets, LICC fournira des conseils sur les questions commerciales et techniques durant la transition vers la phase d'exploitation, ainsi que sur les communications et les événements liés à l'ouverture du pont ou aux annonces concernant les tarifs de péage, afin d'assurer la réussite du projet et son alignement sur les priorités fédérales.

LICC supervisera également les activités de PJCCI afin de préserver la sécurité et la résilience de ses infrastructures. Le Ministère appuiera les travaux continus de PJCCI concernant le pont Jacques-Cartier, les tronçons fédéraux de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville ainsi que l'estacade. LICC continuera également de soutenir PJCCI dans l'avancement des travaux majeurs du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure et de la remise en état du pont de Québec.

LICC continuera de gérer l'entente de projet en partenariat public-privé de la corridor du pont Samuel-De Champlain afin de veiller à ce que l'exploitation soit sûre et efficace, et que les ouvrages soient entretenus conformément aux modalités du contrat. De plus, LICC appuiera le transport actif et écologique en facilitant l'exploitation du projet de train léger du Réseau express métropolitain dans le corridor de transport en commun réservé du pont, ainsi que l'exploitation à l'année du sentier polyvalent. LICC continuera de collaborer avec des intervenants clés, tels que son partenaire privé, Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra), et la Ville de Montréal, afin d'assurer l'efficacité de l'exploitation du corridor.

En 2026-2027, LICC poursuivra l'analyse et l'exploration de solutions destinées à intégrer le logement, le développement axé sur le transport en commun et les avantages pour les collectivités au projet de train à grande vitesse. En mars 2025, l'annonce de la signature du contrat entre le partenaire développeur privé, Cadence, et Alto a marqué le début de la phase de codéveloppement. Durant cette phase du projet, LICC appuiera Transports Canada et Alto, en tirant parti des connaissances acquises précédemment afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre.

LICC continue également d'agir à titre de centre d'expertise fédéral sur les modèles de financement alternatifs et l'augmentation de la participation du secteur privé aux projets, ce qui peut constituer un levier essentiel pour répondre aux besoins du Canada en matière d'infrastructures, de grands projets et de logement. À cette fin, le Ministère assurera la surveillance de la BIC et lui fournira des conseils afin d'assurer l'alignement sur les priorités fédérales, notamment en ce qui concerne son soutien aux projets soumis au Bureau des grands projets et au nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes.

Enfin, par l'intermédiaire de la gouvernance, de la surveillance et du leadership stratégique exercés au sein du Comité directeur intergouvernemental, LICC appuiera les projets de Waterfront Toronto qui promeuvent les normes de construction écologique, le transport actif et un environnement résilient aux changements climatiques, contribuant ainsi à créer des collectivités plus saines. Ces efforts permettent d'optimiser l'utilisation des terrains pour des logements à revenus mixtes; de stimuler l'investissement et la participation du secteur privé; et de mettre en place des infrastructures modernes et carboneutres ainsi que des systèmes énergétiques à émissions zéro de carbone, qui renforcent la connectivité et la résilience.

Résultat 2.2 : Les Canadiens favorisent l'utilisation du transport en commun ou du transport actif aux véhicules personnels

La disponibilité et la fiabilité des infrastructures de transport en commun et de transport actif soutiennent la prospérité économique du Canada et rendent les collectivités plus agréables à vivre et plus accessibles pour la population. LICC est déterminé à faire en sorte que le transport en commun soit pratique, fiable et efficace, afin d'aider les Canadiens à accéder à des possibilités d'emploi et d'éducation, aux services communautaires, et à améliorer leur santé physique et mentale, de manière abordable. Un transport en commun et un transport actif accessibles et fiables soutiennent également la construction de logements et réduisent les coûts liés aux soins de santé, la congestion et les émissions de GES, ce qui contribue à assainir notre air et notre environnement.

En 2026-2027, le Ministère continuera d'investir dans les réseaux de transport en commun du Canada au moyen de la mise en œuvre du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC). Le FTCC offrira aux municipalités, aux autorités de transport en commun et aux autres bénéficiaires admissibles un financement stable et prévisible qui leur permettra de planifier et de mettre en œuvre des projets clés de transport en commun à long terme. Les objectifs fondamentaux de ces investissements consistent à favoriser le recours accru au transport en commun et au transport actif; l'offre accrue de logement et une meilleure abordabilité au sein de collectivités complètes et axées sur le transport en commun; ainsi qu'un éventail élargi d'options en matière de mobilité pour les Canadiens.

Le volet Financement de base du programme procurera aux collectivités disposant déjà de réseaux de transport en commun un financement prévisible à long terme qui permettra de soutenir les investissements courants liés à l'expansion, à l'amélioration et au maintien en bon état des réseaux. Le volet Financement ciblé du programme appuie l'expansion et l'amélioration des infrastructures de transport actif dans les collectivités de toutes tailles partout au pays; l'électrification des parcs d'autobus afin de promouvoir une mobilité durable, d'assurer la qualité de l'air et de réduire les émissions de GES; et l'élaboration de solutions de transport en commun adaptées aux réalités locales, qui aideront les personnes qui vivent dans les collectivités rurales, éloignées, nordiques et autochtones. Le Ministère continuera de collaborer avec les bénéficiaires du Fonds pour le transport actif, du Fonds pour le transport en commun à zéro émission et du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural afin de veiller à ce que les ententes restantes soient négociées et signées pour les projets approuvés et financés, et de mobiliser avec les promoteurs tout au long du cycle de vie de leurs projets afin d'assurer une surveillance et une intendance continues des projets approuvés.

Dans le cadre du FTCC, le Ministère continuera de soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun adaptées aux réalités locales afin de s'attaquer aux défis propres aux collectivités rurales, éloignées, nordiques et autochtones, où les personnes dépendent souvent de véhicules privés pour leurs déplacements en raison du manque d'options de transport en commun. Cette situation peut entraîner des difficultés sur le plan de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, aux loisirs et à d'autres activités. Le Ministère continuera de mobiliser ses partenaires, y compris ses homologues provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que les organisations autochtones, afin de mettre en œuvre et d'exécuter des programmes qui répondent aux besoins des Canadiens et assurent une utilisation optimale des ressources. En outre, LICC déterminera des possibilités de simplifier le FTCC existant afin d'accélérer la réalisation des projets et d'aider les villes, et les provinces et les territoires à réaliser de nouveaux projets plus rapidement et plus efficacement.

De plus, dans le cadre du volet Infrastructures de transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, LICC effectue des investissements destinés à soutenir le maintien en bon état, les expansions et d'autres améliorations des services des réseaux de transport en commun à l'échelle du pays. Ces projets améliorent l'accès, la capacité, la qualité, la fiabilité et la sécurité des réseaux de transport en commun actuels et futurs, dans l'objectif d'accroître l'utilisation du transport en commun. Le Ministère continuera de collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités afin de soutenir les projets approuvés dans le cadre du programme.

En 2026-2027, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada deviendra le volet Communautaire du nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Ce volet continuera de fournir aux municipalités du pays une source stable et prévisible de financement bancaire pour investir dans des infrastructures qui répondent à leurs besoins particuliers, notamment en ce qui a trait à l'amélioration des réseaux de transport en commun et au développement de réseaux de transport actif, comme les pistes cyclables et les sentiers piétonniers.

En mettant l'accent sur la recherche pour appuyer la prise de décisions fondée sur des données probantes, LICC élabore conjointement et met en œuvre, en partenariat avec Statistique Canada, une nouvelle enquête nationale auprès des ménages. L'Enquête canadienne sur les déplacements quotidiens sera lancée en 2026 et fournira des données essentielles sur les habitudes de déplacement et la part modale. De plus, LICC orientera la recherche sur l'harmonisation des données relatives au transport en commun; appuiera l'élaboration de normes destinées à renforcer l'accessibilité et le transport actif dans les réseaux de transport en commun, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada; et soutiendra les travaux de recherche et de développement liés aux directives de sécurité afin de permettre une intégration plus étendue des autobus électriques dans les réseaux de transport en commun.

Résultat 2.3 : Les collectivités de partout au Canada sont mieux préparées pour atteindre les objectifs de carboneutralité

Les infrastructures vertes jouent un rôle clé dans la réduction des émissions de GES et de la pollution. Investir dans les infrastructures vertes, comme les bâtiments résilients aux changements climatiques et écoénergétiques, l'énergie propre, la gestion des déchets solides, les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, ainsi que des modes de transport écologiques, contribue à bâtir des collectivités saines et résilientes, à promouvoir la durabilité de l'environnement, à stimuler la croissance économique et à soutenir une économie carboneutre.

Au moyen d'un éventail de programmes et d'outils stratégiques, LICC continue de veiller à ce que les Canadiens soient mieux préparés à atteindre les objectifs de carboneutralité. Dans le cadre du FCIL, LICC exigera que certains projets mettent en œuvre des mesures d'atténuation des émissions de GES pour les types d'actifs pour lesquels des émissions importantes sont prévues, ce qui contribuera à réduire les émissions. Le Ministère appuiera également l'approche stratégique d'achat de produits propres du gouvernement du Canada en appliquant, pour un sous-ensemble de projets, des mesures destinées à réduire les émissions provenant du béton prêt à l'emploi.

En 2026-2027, LICC continuera d'investir dans des infrastructures de transport en commun qui aideront à réduire les émissions de GES en remplaçant une partie des déplacements par d'autres modes que le véhicule personnel. Le Ministère appuiera par ailleurs la réduction des émissions de GES du transport en commun en continuant d'investir dans les véhicules de transport en commun à zéro émission au moyen du volet Financement ciblé. Ces investissements appuieront les exploitants de réseaux de transport en commun et les exploitants d'autobus partout au pays qui électrifient leurs parcs de véhicules et construisent les infrastructures de soutien nécessaires.

Grâce au Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs, LICC encourage la construction de nouveaux espaces communautaires conformes aux normes de carboneutralité et qui intègrent des caractéristiques de conception à faibles émissions de carbone. De plus, le programme accélère le taux de rénovation pour réduire encore plus les émissions et améliorer

l'efficacité énergétique. LICC continuera de soutenir les projets en cours en collaborant avec les promoteurs.

Le Ministère appuiera également les collectivités d'un bout à l'autre du pays afin qu'elles soient mieux préparées à atteindre les objectifs de carboneutralité au moyen de ses programmes existants, lesquels soutiennent en partie des projets d'infrastructures environnementales qui favorisent la réduction des émissions de GES. LICC continuera de collaborer avec les promoteurs afin de soutenir les projets approuvés dans le cadre des programmes.

En 2026-2027, LICC s'assurera que les demandeurs des programmes et les spécialistes des infrastructures ont accès à des outils de soutien dédiés, notamment la plateforme en ligne de la boîte à outils du changement climatique (perspectivesclimatiques.ca) et le répertoire d'experts en climat et en infrastructures (ClimateReadyCanada.ca), qui permettront aux intervenants de mettre en œuvre des solutions résilientes et à faibles émissions de carbone à l'échelle du Canada.

LICC soutien des mesures climatiques fondées sur des données probantes, ainsi que des travaux de recherche et d'analyse visant à cerner les besoins du secteur, les pratiques exemplaires, les obstacles et les solutions. À titre d'exemple, LICC appuie la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique au sein de l'organisation au moyen de l'application de l'Optique de climat, de nature et d'économie à l'ensemble des initiatives ministérielles. Ainsi, le Ministère s'assure que les incidences sur les émissions de GES et les considérations liées à la résilience climatique sont adéquatement évaluées. En 2026-2027, LICC continuera également de renforcer son expertise interne par rapport à l'élaboration d'objectifs efficaces liés aux changements climatiques en veillant à ce qu'ils soient pris en compte et mis de l'avant dans les propositions, le cas échéant. Les résultats de ces évaluations seront aussi communiqués activement.

De plus, LICC élabore et diffuse des outils fondés sur des données probantes ainsi que des résultats de recherche qui éclairent les mesures prises pour répondre aux risques climatiques. Ces outils comprennent des études de cas sur des projets de logement et d'infrastructure qui permettent d'évaluer les coûts et les avantages de l'utilisation de matériaux à faibles émissions de carbone et de l'application de pratiques de réutilisation et de construction écologique, ainsi que la détermination de stratégies pouvant être utilisées par les propriétaires et les investisseurs pour justifier la promotion conjointe des résultats en matière de climat et d'accessibilité financière. Le Ministère collaborera également avec ses partenaires fédéraux afin de simplifier la divulgation des données relatives au carbone intrinsèque dans l'ensemble des projets d'infrastructure fédéraux, ce qui permettra d'améliorer la qualité des données et d'effectuer des analyses en vue de futures réductions des émissions.

En ce qui concerne son rôle de surveillance de la BIC, LICC mesure les progrès réalisés en matière de réduction des émissions qui découlent de ses investissements dans les infrastructures vertes.

Résultat 2.4 : Les collectivités canadiennes se préparent aux conséquences du changements climatiques

Étant donné que les Canadiens subissent déjà les conséquences néfastes de l'évolution rapide du climat, il est essentiel de veiller à ce que les installations communautaires, culturelles et

récréatives puissent résister aux risques liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, y compris les inondations, les feux de forêt, les périodes de chaleur intense, les conditions météorologiques extrêmes et imprévisibles, l'érosion ou de l'élévation du niveau de la mer. Nos investissements aident les collectivités partout au pays à mettre en œuvre et à améliorer des solutions d'infrastructure qui protègent les services essentiels sur lesquels les Canadiens comptent tous les jours. Non seulement cela permettra de garantir que les infrastructures demeurent résilientes face aux phénomènes liés au climat pour les décennies à venir, mais ces investissements peuvent également contribuer à générer des économies à long terme en évitant des réparations coûteuses et des interruptions de service.

LICC continuera de protéger les collectivités les plus à risque en finançant les projets approuvés dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Le Fonds soutient la construction et la remise en état d'infrastructures publiques afin de réduire les effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des événements météorologiques extrêmes. Bien que le FAAC améliore la résilience pour l'ensemble de la population canadienne, LICC reconnaît que les petites collectivités, ainsi que les collectivités rurales, éloignées, nordiques et autochtones, sont particulièrement vulnérables. En conséquence, au moins 10 % du financement du programme est réservé aux bénéficiaires autochtones.

Le ministère poursuivra la mise en œuvre et la surveillance des projets approuvés dans le cadre du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN), notamment en versant le financement et en offrant un soutien de programme tout au long du cycle de vie des projets. Les projets d'infrastructures résilientes financés dans le cadre du FIN aident les collectivités à prévenir et à atténuer les répercussions des changements climatiques, comme les crues soudaines, et appuient également la protection et le rétablissement des espèces sauvages, y compris les espèces en péril. Grâce à la réalisation de ces projets, le Fonds contribue à la réalisation des objectifs climatiques et socioéconomiques du Canada en favorisant des collectivités saines, inclusives et résilientes.

Le Ministère continuera également d'aider les collectivités canadiennes à se préparer aux conséquences des changements climatiques au moyen du volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques (ICRN) et du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC). Le volet ICRN fournit un financement pour répondre aux priorités uniques et variées en matière d'infrastructures des petites collectivités et des collectivités rurales et éloignées, afin d'améliorer la sécurité alimentaire; les infrastructures routières, aériennes et maritimes; la connectivité à large bande; ainsi que les installations d'éducation ou de santé. Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique appuie la sécurité énergétique dans les collectivités nordiques, y compris dans les collectivités autochtones, en permettant d'investir dans la modernisation des systèmes énergétiques utilisant des combustibles fossiles. Il permet également de compléter ou de remplacer ces systèmes par des options d'énergie renouvelable, afin d'améliorer la fiabilité et l'efficacité et de réduire la pollution.

De plus, le Ministère continuera de mettre en œuvre et d'utiliser l'Optique des changements climatiques, une exigence technique horizontale du PIIC et du FAAC, afin que les émissions de GES et la résilience climatique soient prises en compte dans les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral dans le cadre de ces programmes.

LICC continuera également de mettre en œuvre les priorités fédérales en matière d'infrastructure, qui sont énoncées dans la Stratégie nationale d'adaptation (SNA). À titre de ministère responsable du système d'infrastructures dans la SNA, LICC fera état des progrès dans le rapport d'étape de la SNA, dont la publication est prévue en 2026-2027. Guidé par la SNA, le Ministère continuera d'intégrer les considérations liées à la résilience climatique dans ses principaux programmes d'infrastructure, dont le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et le Fonds pour le transport en commun du Canada.

Dans le cadre de la SNA, LICC continuera également de travailler avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le Conseil canadien des normes (CCN) afin de respecter l'engagement d'intégrer des considérations supplémentaires relatives à la résilience aux changements climatiques dans le Code national du bâtiment; le Code canadien sur le calcul des ponts routiers; et le Code canadien de l'électricité. Le Ministère collaborera également avec le CNRC et le CCN pour veiller à ce que des directives, des codes et des normes robustes qui couvrent les principaux risques liés aux changements climatiques pour les systèmes d'infrastructure publique essentiels soient accessibles à tous les décideurs en matière d'infrastructure d'ici 2030. LICC élabore également plusieurs outils pour aider les municipalités et les demandeurs des programmes à mettre en œuvre des solutions d'infrastructures naturelles rentables.

Alors que les collectivités canadiennes planifient en fonction des répercussions des changements climatiques, LICC offre des conseils personnalisés gratuits, ainsi que des données et des outils qui permettent d'intégrer les questions de l'efficacité énergétique et de la résilience dans les projets de logement et d'infrastructure, par l'entremise des services de la Trousse sur le climat pour le logement et les infrastructures (TCLI). Ces services comprennent le Centre de soutien climatique, le répertoire d'experts et la plateforme Perspectives Climatiques. Ces ressources permettent aux leaders locaux de prendre des décisions éclairées et rentables qui réduisent les risques climatiques, protègent les résidents et stabilisent l'offre future de logements et de services. La TCLI offrira également des mesures de soutien au renforcement des capacités afin d'accroître la sensibilisation et les compétences liées aux vulnérabilités climatiques, comme la chaleur extrême, les inondations et les déficits d'infrastructures—y compris leur intersection avec la pauvreté énergétique et les défis liés à l'abordabilité.

Grâce à une gouvernance solide, à une surveillance rigoureuse et à une participation active au Comité directeur intergouvernemental, le Ministère continuera de travailler avec les partenaires gouvernementaux et Waterfront Toronto afin de fournir des infrastructures durables et résilientes qui répondent de manière proactive aux répercussions des changements climatiques. Un exemple clé : le projet de protection contre les inondations des terrains portuaires conçu pour protéger le secteur contre une tempête régionale ou une inondation centennale. Cette initiative transformatrice ne se limite pas à atténuer les risques d'inondation, mais assure également une résilience à long terme, soutient l'adaptation aux changements climatiques et jette les bases de la création de collectivités dynamiques et durables.

Résultat 2.5 : Les Canadiens ont accès aux biens communautaires

Au cœur de collectivités dynamiques se trouvent les bâtiments et les installations où tous les Canadiens sont accueillis. Logement, Infrastructures et Collectivités Canada continue d'investir

dans des espaces où les Canadiens peuvent tisser des liens avec leur collectivité, profiter d'activités de loisirs et de sports, et participer à des activités et expressions culturelles.

Dans le cadre du budget de 2025, le gouvernement a annoncé son intention de lancer un nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes afin de fournir 51 milliards de dollars sur dix ans, à compter de 2026-2027, pour appuyer un large éventail de projets d'infrastructure et aider nos collectivités locales à bâtir un Canada fort. En 2026-2027, LICC entreprendra la mise en œuvre et la prestation de ce nouveau Fonds et de ses trois volets de financement.

Premièrement, le volet provincial et territorial du Fonds pour bâtir des collectivités fortes fournira 17,2 milliards de dollars sur dix ans pour appuyer les infrastructures favorisant le logement, comme les routes, les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que les infrastructures des collèges et des universités. Dans le cadre de ce financement, 5 milliards de dollars seront réservés à un Fonds pour les infrastructures dans le domaine de la santé au cours des trois prochaines années. Ce fonds complétera les mesures de soutien déjà accordées aux provinces et aux territoires en contribuant à faire en sorte que des infrastructures — notamment les hôpitaux, les salles d'urgence, les centres de soins d'urgence et les écoles de médecine — puissent répondre aux besoins de la population canadienne en matière de soins de santé.

Deuxième, le volet de prestation directe du Fonds (\$6 milliard) pour bâtir des collectivités fortes appuiera des projets qui sont importants à l'échelle régionale, des rénovations majeures, l'adaptation climatique et les infrastructures communautaires.

Enfin, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) deviendra le volet Communautaire (27,8 milliards de dollars) du Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Il continuera de verser du financement annuel aux provinces et aux territoires, qui achemineront à leur tour les fonds à leurs municipalités. Les collectivités ont la possibilité d'effectuer des investissements stratégiques dans 19 catégories de projets différentes, qui comprennent notamment des investissements dans les installations récréatives, les systèmes énergétiques communautaires et les aéroports locaux et régionaux. Les municipalités peuvent investir dans des infrastructures qui répondent à leurs besoins particuliers, y compris l'amélioration et la modernisation des actifs communautaires existants en vue d'en accroître l'accessibilité pour tous. Les ententes administratives connexes avec les provinces et les territoires sont en vigueur jusqu'en mars 2034 et, par l'intermédiaire de celles-ci, le volet continuera de fournir aux collectivités du pays une source stable et prévisible de financement bancaire pour construire ou améliorer des infrastructures publiques essentielles.

Le Ministère continuera également de soutenir les projets en cours dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI). Le PBCVI appuie la construction, la rénovation, la réparation ou l'amélioration de bâtiments communautaires accessibles au public, nouveaux ou existants, qui desservent des groupes en quête d'équité et des collectivités ayant des besoins élevés au Canada. Bien qu'il profite à l'ensemble des membres de la collectivité, le programme devrait offrir des avantages particuliers aux peuples autochtones, chez qui des lacunes en matière d'infrastructures persistent. Ainsi, au moins 10 % des fonds du programme sont réservés aux bénéficiaires autochtones. En 2026-2027, LICC collaborera avec les bénéficiaires pour s'assurer que les ententes de contribution sont conclues pour les projets

approuvés et financés, et le Ministère consultera les promoteurs tout au long du cycle de vie d'un projet.

Dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, LICC investit, par l'entremise du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, dans des projets qui renforcent des biens culturels, comme les musées et les centres du patrimoine autochtone, modernisent des installations et des espaces récréatifs, et améliorent des centres communautaires et des bibliothèques. Par l'entremise du volet Infrastructure des collectivités rurales et nordiques, le Ministère appuie également les diverses priorités en matière d'infrastructure des petites collectivités ainsi que des collectivités rurales et éloignées. Il finance notamment des projets qui renforcent la sécurité alimentaire, améliorent les infrastructures de transport, de connectivité à large bande et d'énergie et les infrastructures communautaires, et qui modernisent les installations d'éducation et de santé, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. LICC continuera de collaborer avec les provinces et les territoires en vue de réaliser les projets approuvés dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Les investissements de LICC améliorent l'accessibilité des espaces communautaires. Une collectivité accessible est une collectivité sans obstacle qui ne limite la participation de personne. Le Ministère est déterminé à faire en sorte que ces espaces communautaires existent et prospèrent au bénéfice de toute la population canadienne. De plus, en 2026-2027, LICC continuera de surveiller et de mettre en œuvre le plan d'accessibilité ministériel 2026-2028, publié en décembre 2025. Le Ministère continuera également de veiller à ce que l'accessibilité et l'inclusion soient prises en compte dans la conception et l'exécution des programmes. Plus précisément, les programmes actuels continueront d'inclure des critères garantissant que les projets d'infrastructure respectent les exigences fédérales horizontales en matière de conception sans obstacle.

L'analyse comparative entre les sexes plus

Transport en commun et transport actif

Le financement du transport en commun et du transport actif profite à divers groupes démographiques, notamment les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les aînés, les nouveaux arrivants et les personnes à faible revenu au Canada, qui ont tendance à dépendre davantage du transport en commun. De plus, plusieurs programmes de LICC qui appuient les infrastructures et le transport en commun, y compris le Fonds pour le transport en commun du Canada, comportent des caractéristiques particulières visant à garantir l'inclusion de retombées positives. Par exemple, les besoins spécifiques des collectivités de toutes tailles—des grandes régions métropolitaines aux villes de taille moyenne et plus petites, y compris les collectivités rurales et éloignées ainsi que les collectivités du Nord et les collectivités autochtones—sont pris en compte dans la conception du programme.

LICC assure la surveillance des actifs d'infrastructure majeurs de premier plan qui soutiennent la circulation des véhicules, le transport en commun et le transport actif et qui relient les collectivités à des espaces publics et des sites d'attraction clés. Reconnaissant que les groupes en quête d'équité font souvent face à des obstacles pour accéder aux corridors de transport, la division

accorde la priorité aux besoins des collectivités en intégrant des éléments comme des trains légers sur rail et des sentiers polyvalents à l'infrastructure des ponts. L'élaboration des politiques et des programmes est guidée par la mobilisation des intervenants, la recherche, l'analyse du marché et les considérations pangouvernementales, y compris l'ACS Plus.

Infrastructures résilientes

Les programmes pour les infrastructures résilientes protègent les infrastructures, les collectivités et les logements contre les répercussions négatives des changements climatiques. L'ACS Plus aide les collectivités à prendre des décisions d'investissement éclairées pour créer des milieux de vie agréables et répondre aux besoins de leurs résidents. De plus, un cadre de production de rapports sur les avantages communautaires en matière d'emploi est appliqué à plusieurs programmes de financement de LICC, notamment le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, certains projets de grande envergure du Fonds pour les infrastructures naturelles et le volet Infrastructures vertes du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Les promoteurs de projets peuvent choisir d'offrir des possibilités d'emploi ou d'approvisionnement à au moins trois des groupes ciblés par l'initiative : les apprentis; les peuples autochtones; les femmes; les personnes handicapées; les vétérans; les jeunes; les immigrants récents; et les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises sociales.

En 2026-2027, la Trousse sur le climat pour le logement et les infrastructures (TCLI) continuera de recueillir des données relatives à l'ACS Plus grâce à l'utilisation de ses principaux services, y compris la plateforme en ligne PerspectivesClimatiques.ca. La TCLI offrira également des mesures de soutien au renforcement des capacités afin d'accroître la sensibilisation et les compétences liées aux vulnérabilités climatiques, comme la chaleur extrême, les inondations et les déficits d'infrastructures, et leur intersection avec les défis liés à l'abordabilité. Ces facteurs ont une incidence importante sur les populations vulnérables et seront au cœur des efforts déployés en vue de renforcer la résilience des collectivités et l'équité dans la planification et la prise de décisions liées au logement et aux infrastructures.

Développement des collectivités

Les programmes pour le développement des collectivités, les données relatives à la localisation des projets, ainsi que d'autres données recueillies dans le cadre du processus de demande de projet et des rapports d'étape, permettent au Ministère de procéder à l'ACS Plus en fonction de la répartition régionale et géographique. Pour les projets qui atteignent un seuil minimal de valeur monétaire, des rapports doivent être produits dans le cadre de l'initiative d'avantages communautaires en matière d'emploi.

Le Ministère assure également la surveillance de Waterfront Toronto (WT), un organisme gouvernemental tripartite créé par le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et la Ville de Toronto. LICC fournit des conseils stratégiques, des analyses et du soutien au ministre du Logement et de l'Infrastructure en matière de gouvernance et de reddition de comptes, notamment au moyen de l'application d'une optique d'ACS Plus lors de la conception et de la mise en œuvre des projets, afin que ceux-ci répondent aux besoins de diverses populations, tiennent compte des facteurs socioéconomiques et intègrent les considérations autochtones.

Autres modes de financement

Dans le cadre du rôle de surveillance du Ministère à l'égard des sociétés d'État de son portefeuille, LICC offre des conseils à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), qui fournit du financement pour des projets dans divers secteurs d'investissement prioritaires bénéficiant aux communautés visées par l'ACS Plus. Les secteurs prioritaires comprennent, sans s'y limiter, l'augmentation de l'offre de logements et de la capacité en matière de logements abordables, les projets de transport en commun, ainsi que les infrastructures communautaires autochtones et la participation économique des Autochtones. La mobilisation des intervenants, la recherche, les données d'analyse du marché et les considérations pangouvernementales qui intègrent les principes de l'ACS Plus sont utilisées pour assurer l'harmonisation des travaux de la BIC avec les objectifs du gouvernement, lesquels reposent sur l'utilisation de modèles de financement novateurs afin d'atteindre les objectifs.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 9 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	9 323 760 608
Équivalents temps plein	711

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités est appuyée par les programmes suivants :

- Transport en commun et transport actif
- Eau, eaux usées et déchets solides
- Infrastructures résilientes
- Développement des collectivités
- Autres modes de financement
- Grands ponts et projets

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions.
- services de communication;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers;

Plans visant à atteindre les cibles

La présente section décrit les plans du Ministère en vue d'obtenir des résultats et d'atteindre les cibles pour les services internes, tout en reconnaissant que LICC évoluera dans un contexte de recherche d'efficacité et de réduction des dépenses en 2026-2027. Les services internes de LICC contribueront également à l'examen exhaustif des dépenses (EED) mené à l'échelle du gouvernement s'assurant à ce que les économies prévues soient effectivement réalisées et maintenues.

En 2026-2027, LICC continuera de renforcer ses services internes afin de permettre la mise en œuvre efficace de son mandat élargi et de soutenir l'application des mesures annoncées dans le budget de 2025. Le Ministère conservera des pratiques de gérance financière et de surveillance solides, en veillant à ce que la gestion des ressources, l'atténuation des risques et les contrôles internes demeurent robustes alors que LICC se développe de manière stratégique. Afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes, LICC continuera de travailler en étroite collaboration avec les secteurs de programmes et les bénéficiaires en vue d'améliorer l'exactitude des prévisions de dépenses en subventions et contributions et de mieux harmoniser les autorisations avec les activités de construction et les dépenses réelles.

Pour accroître la transparence, la responsabilisation et la gestion intégrée au sein de l'organisation, LICC continuera de faire progresser son approche en matière de planification, de production de rapports et de surveillance ministérielles, ce qui comprend le renforcement de la

planification opérationnelle intégrée, l'amélioration de la gestion des risques organisationnels et la maturation de la gouvernance des investissements et des projets afin de soutenir un processus décisionnel organisationnel cohérent et éclairé.

Les ressources humaines (RH) continueront de soutenir les efforts pour promouvoir un milieu de travail sain, équitable, diversifié, inclusif et accessible—afin de renforcer la position de LICC comme employeur de choix. Les RH s'attacheront à soutenir le lancement de Maisons Canada en optimisant les stratégies en matière de main-d'œuvre, en utilisant des outils axés sur les données pour la planification de la main-d'œuvre et la gestion des talents, et en continuant de fournir aux employés les ressources et le soutien nécessaires pour s'adapter au changement et renforcer la résilience organisationnelle. Les valeurs et l'éthique demeureront une priorité, et des efforts continus seront déployés pour renforcer les mécanismes de signalement et assurer une gestion efficace des conflits d'intérêts. Les RH joueront également un rôle clé en appuyant le Ministère dans la mise en œuvre de l'EED.

LICC poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie et de son Plan d'action pour l'équité, la diversité et l'inclusion pour 2025-2028, notamment en ce qui a trait aux piliers relatifs à la culture de leadership, au recrutement inclusif, au sentiment d'appartenance et au perfectionnement professionnel. Le Ministère favorisera une culture dans laquelle les employés et les cadres supérieurs contribuent activement aux efforts de lutte contre le racisme et de promotion de l'équité, notamment par la collaboration avec les groupes en quête d'équité afin de cerner et d'éliminer les obstacles systémiques. En continuant d'intégrer une optique intersectionnelle dans l'ensemble de ses services internes, LICC fera en sorte que ses pratiques répondent aux divers besoins de son effectif et des Canadiens qu'il sert. Le Carrefour de l'accessibilité de LICC poursuivra également ses efforts, notamment en faisant la promotion de pratiques exemplaires, en transmettant des connaissances et en sensibilisant le personnel aux questions liées à l'accessibilité, ainsi qu'en accélérant les mesures ministérielles destinées à éliminer les obstacles.

Les initiatives de gestion de l'information et de technologie de l'information de LICC viseront à soutenir la mise en œuvre des priorités du budget de 2025, y compris l'habilitation numérique de Maisons Canada et du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, en offrant des services numériques efficaces et simplifiés. Pour appuyer l'efficacité opérationnelle, le Bureau du dirigeant principal des données dirigera l'adoption d'outils et de techniques d'intelligence artificielle, en s'assurant d'une utilisation éthique et responsable grâce à des activités de formation, de sensibilisation et de gouvernance. Les mesures prévues dans la Stratégie de cybersécurité pour 2025-2028, notamment la réduction des menaces internes et le renforcement des capacités d'intervention en cas d'incident, seront mises en œuvre afin de réduire les risques pour le Ministère. Les principes et les cadres de gestion des actifs informationnels continueront d'évoluer afin de dégager de nouvelles perspectives qui appuient les évaluations en matière de logement, la programmation liée à l'itinérance et l'atteinte de résultats pour les programmes du Ministère. La valeur de nos données continuera d'augmenter à mesure que le Ministère entrera dans la dernière année de mise en œuvre de sa Stratégie de données 2023-2026. Le Ministère mettra également en œuvre le nouveau Système de gestion de l'information sur les subventions et les contributions, et la migration des programmes vers cette plateforme aura lieu en 2026-2027.

Le Ministère continuera d'améliorer la façon dont il communique et rend compte de ses priorités, programmes, services, initiatives et résultats aux Canadiens, aux intervenants et aux médias, au moyen de divers outils et plateformes traditionnels et numériques. Il continuera également d'informer et de mobiliser son personnel à l'égard des principales priorités, initiatives et directives ministérielles et pangouvernementales, grâce à des communications ouvertes, transparentes et accessibles.

Conformément au mandat et aux priorités de LICC, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de son Plan intégré de vérification et d'évaluation fondé sur les risques pour 2025-2026 à 2029-2030. Le Ministère mettra également à jour le Plan afin de couvrir une nouvelle période de cinq ans, de 2026-2027 à 2030-2031. Les résultats des travaux réalisés dans le cadre du Plan appuieront l'amélioration continue de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Les activités de vérification et d'évaluation internes du Ministère continueront également à recueillir de l'information à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes.

En s'appuyant sur une expertise spécialisée, LICC continuera également de soutenir le ministre et le sous-ministre dans les domaines des affaires parlementaires et de la correspondance de la haute direction. Le Ministère continuera en outre d'exercer une gouvernance de base efficace de manière à s'assurer que les fonctions de gestion interne favorisent et soutiennent les politiques, les programmes et les services à haut rendement, tout en veillant à ce que LICC respecte les obligations que lui imposent la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 10 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	83 839 967
Équivalents temps plein	459

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

LICC demeure déterminé à cerner et à encourager les occasions pour les entreprises autochtones dans toutes les activités d'approvisionnement prévues. Pour veiller à ce que les cibles continuent d'être atteintes et dépassées, LICC a renforcé sa capacité de planification des approvisionnements et mis en œuvre des mesures afin de soutenir des possibilités immédiates et à long terme :

- LICC invite tous les soumissionnaires autochtones préqualifiés à présenter une proposition lorsqu’il a recours aux offres à commandes et les arrangements en matière d’approvisionnement obligatoires.
- Lorsque des capacités autochtones existent en dehors des biens et services obligatoires, LICC applique des marchés réservés volontaires dans le cadre de la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) afin de répondre aux besoins, tout en s’assurant de l’optimisation des ressources.
- LICC aide les fournisseurs autochtones en leur transmettant les conseils de Services publics et Approvisionnement Canada sur la façon de se qualifier pour les arrangements en matière d’approvisionnement et les offres à commandes existants.
- À l’interne, LICC collabore avec les clients afin de repérer les listes de fournisseurs qui comprennent des entreprises autochtones et consulte activement le Répertoire des entreprises autochtones pour les processus d’approvisionnement non standard.
- LICC participe à des activités ciblées de sensibilisation, notamment des foires commerciales inversées, afin de renforcer les relations et de faire connaître les possibilités à venir.
- La priorité est accordée aux entreprises autochtones pour les commandes subséquentes aux offres à commandes effectuées au moyen de l’Application sur les offres à commandes et arrangements en matière d’approvisionnement, et celles-ci sont incluses dans les demandes de prix pour les approvisionnements liés au matériel.
- Des demandes de renseignements sont utilisées pour mobiliser les fournisseurs autochtones tôt dans le processus d’approvisionnement afin d’assurer la visibilité et l’accessibilité.

Bien que LICC prévoie atteindre ses cibles, des obstacles tels que les contraintes budgétaires et les réductions des dépenses en services professionnels demeurent un défi. LICC continuera d’atténuer ces obstacles en mobilisant rapidement les entreprises autochtones, en leur accordant la priorité et en améliorant la communication avec les fournisseurs autochtones.

Tableau 11 : Pourcentage de contrats attribués ou qu’il est prévu d’attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 11 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024-2025	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	7,05 %	8 %	8,50 %

Considérations à l'échelle du ministère

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

LICC contribue à la promotion des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies grâce aux initiatives prévues dans le cadre de plusieurs de ces objectifs. Au titre de l'ODD 6) Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens, LICC s'est engagé à soutenir l'accès à une eau potable de qualité ainsi qu'à protéger les sources d'eau naturelles du Canada grâce à la construction et à la réhabilitation des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales. Plus précisément, LICC finance des projets liés à l'eau potable et aux eaux usées dans le cadre du FCIL, du volet Infrastructures vertes du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, ainsi que du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Au titre de l'ODD 9) Industrie, innovation et infrastructure, LICC s'est engagé à investir dans des infrastructures vertes et à élaborer et à mettre en œuvre des codes et des normes résilients aux changements climatiques.

Au titre de l'ODD 11) Villes et communautés durables, LICC s'est engagé à favoriser le logement par l'entremise du FCIL ainsi qu'à prévenir et à combattre l'itinérance en poursuivant la mise en œuvre de Vers un chez-soi : la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, ainsi que du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Dans le cadre de l'ODD 11) Villes et communautés durables, les initiatives prévues par LICC appuient l'avancement des ODD de l'ONU grâce à la collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de logement abordable.

Toujours au titre de l'ODD 11, LICC s'est engagé à investir dans le transport en commun et le transport actif, ainsi que dans des initiatives destinées à promouvoir des villes et des collectivités durables, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour le transport en commun à zéro émission, qui vise à aider les organismes de transport en commun et les exploitants d'autobus scolaires du Canada à réduire les émissions liées à l'exploitation et à faire la transition vers des parcs de véhicules à zéro émission, et par l'intermédiaire du Fonds pour le transport actif et du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, qui permettent de bâtir des réseaux nouveaux et étendus de sentiers, de voies cyclables, de pistes et de ponts piétonniers, ce qui favorisera des choix de transport plus durables.

Au titre de l'ODD 12) Consommation et production responsables, LICC s'est engagé à transformer le parc fédéral de véhicules légers afin de passer à des véhicules zéro émission et hybrides rechargeables, et à renforcer les critères d'achats écologiques.

Enfin, au titre de l'ODD 13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, LICC s'est engagé, par l'entremise du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, à réaliser des projets d'infrastructures structurelles et naturelles destinées à renforcer la résilience des collectivités touchées par les catastrophes naturelles attribuables aux changements

climatiques, ainsi qu'à accroître leur résilience globale face aux répercussions des changements climatiques.

Plus de renseignements sur l'apport de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans [notre stratégie ministérielle de développement durable](#).

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026–2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2023–2024 à 2028–2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 12 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 indique la somme d'argent dépensée par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025-2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses réelles de 2024-2025	Dépenses prévues pour 2025-2026 ¹¹
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	68 096 685	81 759 398	

¹¹ Le cadre de résultats ministériels (CRM) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025-2026, réduisant le nombre de responsabilités essentielles de trois (en vigueur jusqu'en 2024-2025) à deux.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses réelles de 2024-2025	Dépenses prévues pour 2025-2026 ¹¹
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	40 731 961	39 515 902	
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	7 432 105 423	7 758 605 181	
1. Logement et itinérance			1 158 546 685
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités			7 468 742 464
Total partiel	7 540 934 069	7 879 880 481	8 627 289 149
Services internes	78 791 090	88 997 772	89 084 332
Total	7 619 725 159	7 968 878 253	8 716 373 481

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation des dépenses entre l'exercice 2023-2024 et les dépenses prévues pour 2025-2026 s'explique principalement par l'accélération de programmes, comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le Fonds pour le transport en commun du Canada. Elle s'explique également par la mise sur pied récente du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et des programmes de l'Initiative d'habilitation du secteur riverain de Toronto.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la section [Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 13 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 13 présente les dépenses prévues par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois prochaines années, par responsabilité essentielle et les dépenses sur les services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
1. Logement et itinérance	1 044 870 486	1 158 627 939	652 332 538
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités	9 323 760 608	10 265 419 471	9 611 418 343
Total partiel	10 368 631 094	11 424 047 410	10 263 750 881
Services internes	83 839 967	82 051 883	68 324 269
Total	10 452 471 061	11 506 099 293	10 332 075 150

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

L'augmentation des dépenses prévues entre 2026-2027 et 2027-2028 est principalement attribuable à l'accélération du financement dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada. La diminution des dépenses prévues entre 2027-2028 et 2028-2029 s'explique principalement par la réduction progressive du financement du programme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, ainsi que par le report de fonds annoncé dans le budget de 2025 pour le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

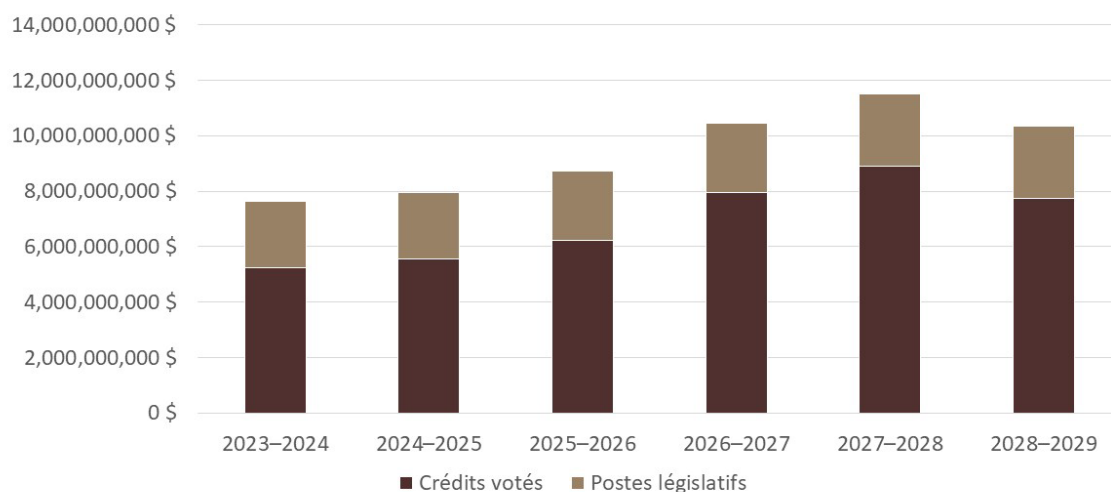
Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.



Description textuelle du graphique 1

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2023-2024	7 619 725 160	5 226 684 787	2 393 040 373
2024-2025	7 968 878 253	5 574 679 984	2 394 198 269
2025-2026	8 716 373 481	6 221 322 886	2 495 050 595
2026-2027	10 452 471 061	7 957 383 559	2 495 087 502
2027-2028	11 506 099 293	8 913 354 718	2 592 744 575
2028-2029	10 332 075 150	7 745 952 464	2 586 122 686

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

La variation du financement voté s'explique principalement par l'augmentation continue du financement sous forme de subventions et de contributions, principalement associé aux initiatives telles que le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, le Fonds pour le transport en commun du Canada et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. La diminution des dépenses prévues en 2028-2029 s'explique principalement par la réduction progressive du financement du programme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, ainsi que par le report de fonds annoncé dans le budget de 2025 pour le Programme

d'infrastructure Investir dans le Canada. La variation du financement législatif s'explique principalement par les changements dans l'allocation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de 2026-2027](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada de 2025-2026 à 2026-2027.

Tableau 14 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (en dollars)

Le tableau 14 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025-2026 à 2026-2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	8 738 983 709	10 396 276 802	1 657 293 093
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	8 738 983 709	10 396 276 802	1 657 293 093

Analyse des résultats prévus et projetés

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les résultats prévus pour 2025-2026 totalisent 8,7 milliards de dollars, tandis que les dépenses prévues pour 2026-2027 s'élèvent à 10,4 milliards de dollars, soit une différence de 1,7 milliards de dollars. L'augmentation des dépenses prévues est principalement attribuable à l'intensification de programmes tels que le programme d'Infrastructure investir dans le Canada et le Fonds pour le transport en commun du Canada.

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026-2027](#) plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Tableau 15 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 15 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2025-2026 ¹²
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	399	447	
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	317	303	
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	365	353	
1. Logement et itinérance			488
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités			747
Total partiel	1 081	1 103	1 235
Services internes	486	496	492
Total	1 567	1 599	1 727

Analyse des ressources humaines pour les trois derniers exercices

L'augmentation du nombre d'équivalents temps plein de 2023-2024 à 2025-2026 s'explique principalement par l'accroissement de la capacité du Ministère dans le cadre des derniers budgets afin d'appuyer la mise en œuvre de nouveaux programmes ou de programmes renouvelés, dont le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, le Fonds pour le transport en commun du Canada et Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Le Ministère a également poursuivi le transfert des ressources liées aux politiques de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

¹² Le cadre de résultats ministériels (CRM) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025-2026, réduisant le nombre de responsabilités essentielles de trois (en vigueur jusqu'en 2024-2025) à deux.

Tableau 16 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 16 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus 2028-2029
1. Logement et itinérance	444	428	216
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités	711	681	595
Total partiel	1 155	1 109	811
Services internes	459	447	366
Total	1 614	1 556	1 177

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution du nombre d'équivalents temps plein prévue de 2026-2027 à 2028-2029 s'explique principalement par la capacité réduite du Ministère en raison de la fin prévue du financement de programmes existants, notamment Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, l'Initiative de soutien aux infrastructures résilientes aux changements climatiques, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans et le soutien à la surveillance du corridor du pont Samuel-De Champlain et du pont de Québec, ainsi que par la mise en œuvre des mesures annoncées dans le budget de 2025.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du Logement, Infrastructures et Collectivités Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Initiatives horizontales](#)

Des renseignements sur la stratégie de développement durable de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada sont disponibles sur le [site Web du Logement, Infrastructures et Collectivités Canada](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Gregor Robertson, C.P., député, Ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique

Administrateur général : Paul Halucha

Portefeuille ministériel :

- Ministère du Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
- [Maisons Canada](#), un organisme de service spécial chargé de construire des logements abordables, de fournir du financement aux constructeurs et d'encourager l'adoption de méthodes de construction novatrices en utilisant la technologie, la main-d'œuvre et le bois d'œuvre canadiens ainsi que des pratiques de construction durable.
- La [Société immobilière du Canada](#), une société d'État fédérale autofinancée spécialisée dans l'immobilier, le développement et la gestion d'attractions touristiques. Depuis plus de 30 ans, la Société contribue à l'aménagement de quelques-unes des collectivités les plus recherchées au Canada, tout en faisant preuve d'innovation dans la gestion de certaines des attractions touristiques les plus emblématiques du pays.
- Les [Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée](#), une société d'État dont le mandat est d'assurer la sécurité des usagers sur ses ouvrages situés dans la grande région de Montréal par leur bonne gestion, leur entretien et leur réparation, dans le respect de l'environnement et en optimisant la fluidité de la circulation.
- [L'Autorité du pont Windsor-Detroit](#), une société d'État chargée de concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau point de passage international public entre Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan) dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).
- La [Banque de l'infrastructure du Canada](#) une société d'État utilisant le soutien fédéral pour attirer les investissements du secteur privé et institutionnel vers de nouveaux projets d'infrastructure générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public. La BIC mobilise les capitaux et l'expertise du secteur privé pour aider les partenaires gouvernementaux à construire de nouvelles infrastructures dans l'ensemble du Canada.
- La [Société canadienne d'hypothèques et de logement](#), une société d'État dirigeant et mettant en œuvre des initiatives fédérales dans le cadre de la Stratégie nationale pour le logement et des programmes hérités, ce qui comprend l'octroi de prêts à faible coût et de contributions pour la construction de nouveaux logements abordables, la réparation de logements existants, ainsi que le financement d'initiatives en matière d'innovation.

- Waterfront Toronto, une société sans capital-actions créée en 2001 pour diriger et mettre en œuvre des projets d'aménagement du territoire par l'entremise de [l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto \(IRSRT\)](#). En 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la ville de Toronto ont chacun annoncé un engagement de 500 millions de dollars pour financer l'IRSRT. La prochaine phase de l'IRSRT comprend la protection contre les inondations des terrains portuaires, pour laquelle le Canada, l'Ontario et Toronto contribuent à parts égales, pour un total de 1,25 milliard de dollars.

Instrument(s) habilitant(s) :

- [Loi sur le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités](#)
- [Loi sur la stratégie nationale sur le logement](#)
- Les mesures législatives suivantes, liées au Fonds de la taxe sur l'essence :
 - [Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada](#), L.C. 2011, ch. 24
 - [Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013](#), L.C. 2013, ch. 33, art. 233
- La loi et le décret en conseil suivants sur le corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (communément appelé le projet de corridor du nouveau pont Champlain) :
 - [Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent](#)
- La loi, les décrets et l'Entente sur le passage entre le Canada et le Michigan suivants concernant le projet du pont international Gordie-Howe :
 - [Entente sur le passage](#)
 - [Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce](#)
- La loi et le décret en conseil suivants concernant la Banque de l'infrastructure du Canada :
 - [Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada](#)
- La législation suivante concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement :
 - [Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement](#)

Année de constitution ou de création : 2024

Coordonnées du ministère

Adresse postale

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Téléphone : 613-948-1148

Numéro de téléphone (sans frais) : 1-877-250-7154

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : info@inf.gc.ca

Sites Web : <https://logement-infrastructure.canada.ca/index-fra.html>

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations

financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ([Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026–2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône de 2025](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.